

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Aline LANGLES, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient absents ou excusés : Mme Maïthé MIRASSOU et M. Michel LABOURDETTE.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES DU 30 NOVEMBRE 2017 – AUTORISATION DONNEE AU
PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE**

Les contrats d'assurance souscrits par la collectivité arrivant à échéance le 31 décembre 2017, une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 23 août 2017 pour une remise des offres le 11 octobre 2017.

Les marchés seront passés pour quatre ans, soit la période 2018-2021 avec possibilité de résiliation chaque année à l'échéance principale.

Cette consultation a fait l'objet d'une décomposition en 4 lots désignés ci-dessous :

Lot(s)	Désignation
1	Risques automobiles
2	Risques de dommages aux biens
3	Risques de responsabilités
4	Protection fonctionnelle des agents et des élus

Il a été remis 6 plis dans les délais sur l'ensemble des lots.

Les critères de jugements sont les suivants :

- Qualités des garanties : 50 %,
- Prix de la prestation : 40 %,
- Suivi et gestion des sinistres : 10 %.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par le Cabinet JULIEN, la commission d'appel d'offres réunie le 30 novembre 2017 à 10h00 a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

- Lot 1 Risques automobiles : **ALTIMA COURTAGE** pour un montant de prime annuel de **65 609,56 € TTC.**
- Lot 2 Risques de dommage aux biens : **GROUPAMA** pour un montant de prime annuel de **44 724,66 € TTC.**
- Lot 3 Risques de responsabilité : **SMACL** pour un montant de prime annuel de **41 301,23 € TTC.**
- Lot 4 Protection fonctionnelle des agents et des élus : **PNAS PROTEXIA** pour un montant de prime annuel de **892,80 € TTC.**

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer les marchés avec l'attributaire désigné par les membres de la Commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/12/2017